

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**2020-12-08**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue à huis clos le 8 décembre 2020, à 19 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire  
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1  
Monsieur David Roux, conseiller siège #2  
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3  
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4  
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5  
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est également présente Madame Rosemarie Delage, directrice générale adjointe

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

1. Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance
  - 1.1 Mesures spéciales – État d'urgence sanitaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2021
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023
5. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2021 et sur le programme triennal d'immobilisation.
6. Clôture de la séance

**1. Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance**

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les élus constatent que l'avis de convocation a été remis conformément au délai prescrit à l'article 156 du Code municipal. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19 h.

**1.1 Mesures spéciales – État d'urgence sanitaire**

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020 ;

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-097, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que les mesures prévues par les décrets antérieurs continuent de s'appliquer jusqu'au 9 décembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

239-12-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que la présente séance extraordinaire du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio de la séance soit déposé sur le site web de la Municipalité.

Adoptée

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

240-12-2020 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé

Adoptée

## **3. Adoption des prévisions budgétaires 2021**

Considérant la présentation des prévisions budgétaires 2021 ;

241-12-2020 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2021, tel que proposé, au montant de **2 678 140 \$** :

<b>REVENUS</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>
Taxes sur la valeur foncière	1 490 477 \$	1 502 460 \$
Taxes sur une autre base	397 048 \$	420 549 \$
Paiement tenant lieu de taxes	18 272 \$	17 570 \$
Transferts	149 609 \$	387 110 \$
Services rendus	106 450 \$	131 772 \$
Imposition de droits	80 000 \$	59 400 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$	5 000 \$
Intérêts	13 050 \$	10 520 \$
Autres revenus	14 259 \$	68 259 \$
Revenus d'affectations (30 000 \$ boues + 45 500 \$ fibre)	0 \$	75 500 \$
<b>GRAND TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 274 165 \$</b>	<b>2 678 140 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>
<b>Administration générale</b>		
Conseil municipal	64 949 \$	67 449 \$
Application de la loi	2 667 \$	1 890 \$
Gestion financière et administrative	237 411 \$	233 505 \$
Greffes et élection	1 400 \$	9 000 \$
Évaluation	36 249 \$	36 559 \$
Quote-Part M.R.C.	55 584 \$	54 363 \$
Autres dépenses	10 200 \$	10 500 \$
<b>Total administration générale</b>	<b>408 460 \$</b>	<b>413 266 \$</b>

<b>Sécurité publique</b>		
Police	179 037 \$	190 919 \$
Protection incendie	175 408 \$	174 373 \$
Sécurité civile et autres	4 990 \$	6 390 \$
<b>Total sécurité publique</b>	<b>359 435 \$</b>	<b>371 682 \$</b>

<b>Transport</b>		
Voirie municipale	212 050 \$	245 483 \$
Enlèvement de la neige	176 414 \$	171 200 \$
Éclairage des rues	5 500 \$	6 000 \$
Circulation	13 500 \$	13 500 \$
Transport collectif	19 356 \$	13 795 \$
<b>Total transport</b>	<b>426 820 \$</b>	<b>449 978 \$</b>

DÉPENSES (suite)	Budget 2020	Budget 2021
<b>Hygiène du milieu</b>		
Eau potable	108 803 \$	102 740 \$
Eaux usées	45 542 \$	69 190 \$
Matières résiduelles	125 387 \$	162 230 \$
Cours d'eau	0 \$	12 625 \$
Vidange des installations septiques	38 964 \$	41 570 \$
<b>Total hygiène du milieu</b>	<b>318 696 \$</b>	<b>388 355 \$</b>
<b>Santé et bien-être (immeuble locatif)</b>	<b>4 700 \$</b>	<b>5 700 \$</b>
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	<b>47 750 \$</b>	<b>68 000 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>		
Supralocal Ville de Saint-Hyacinthe	35 854 \$	39 114 \$
Activités administratives	37 522 \$	41 253 \$
Activités récréatives	56 500 \$	77 200 \$
Activités culturelles	24 330 \$	23 000 \$
<b>Total loisirs et culture</b>	<b>154 206 \$</b>	<b>180 567 \$</b>
<b>Frais de financement</b>		
Remboursement intérêts dette LT	38 907 \$	23 634 \$
Autres frais	100 \$	690 \$
<b>Total frais de financement</b>	<b>39 007 \$</b>	<b>24 324 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 759 074</b>	<b>1 901 872 \$</b>
<b>AFFECTATIONS</b>		
Immobilisations	408 538 \$	682 216 \$
Remboursement capital de la dette à LT	104 617 \$	82 116 \$
Remboursement fonds de roulement	1 936 \$	1 936 \$
Affectations et transferts (réserves aqueduc et boues)	0 \$	10 000 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>515 091 \$</b>	<b>776 268 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>2 274 165 \$</b>	<b>2 678 140 \$</b>

Adoptée

#### **4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021 – 2022 – 2023**

242-12-2020

Il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu que le programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier des années 2021, 2022 et 2023 soit adopté tel que soumis.

<b>PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS</b>					
<b>POSTE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Indéterminé</b>	<b>Total</b>
ADMINISTRATION	6 400 \$			350 000 \$	<b>356 400 \$</b>
SÉCURITÉ PUBLIQUE	75 000 \$				<b>75 000 \$</b>
TRANSPORT ROUTIER	592 066 \$	505 000 \$			<b>1 097 066 \$</b>
HYGIÈNE DU MILIEU	8 000 \$		40 000 \$		<b>48 000 \$</b>
URBANISME	0 \$				<b>0 \$</b>
LOISIRS ET CULTURE	750 \$	125 555 \$		500 000 \$	<b>626 305 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>682 216 \$</b>	<b>630 555 \$</b>	<b>40 000 \$</b>	<b>850 000 \$</b>	<b>2 202 771 \$</b>

Adoptée

#### **5. Période de question portant exclusivement sur le budget 2021 et sur le programme triennal d'immobilisation**

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [info@saint-simon.ca](mailto:info@saint-simon.ca). Les questions qui seront reçues sur ces sujets à la suite de la diffusion de la séance seront soumises pour considération et réponse du conseil à la période de questions prévue lors de sa séance régulière du 12 janvier 2021.

**6. Clôture de la séance**

243-12-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de clôturer la séance à 19 h 20.

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

---

**Simon Giard**  
Maire

---

**Johanne Godin**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*